

8 Equipes mobiles de psychiatrie précarité en Bretagne

Un dispositif pour la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion

La Bretagne compte huit Equipes mobiles de psychiatrie précarité (EMPP) réparties sur l'ensemble du territoire breton. A l'exception des EMPP du Centre hospitalier (CH) de Saint-Malo et du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Brest, les EMPP sont rattachées à des établissements exclusivement autorisés en psychiatrie.

Cinq EMPP sur huit sont rattachées à un établissement doté d'une Permanence d'accès aux soins de santé (PASS).

Les EMPP constituent généralement une unité fonctionnelle à part entière. Seules deux EMPP sont adossées à un autre service de l'établissement.

Si les actions des EMPP sont inscrites dans les projets médicaux des établissements, la formalisation des protocoles d'intervention entre l'EMPP et les autres services de l'établissement reste rare et à développer.

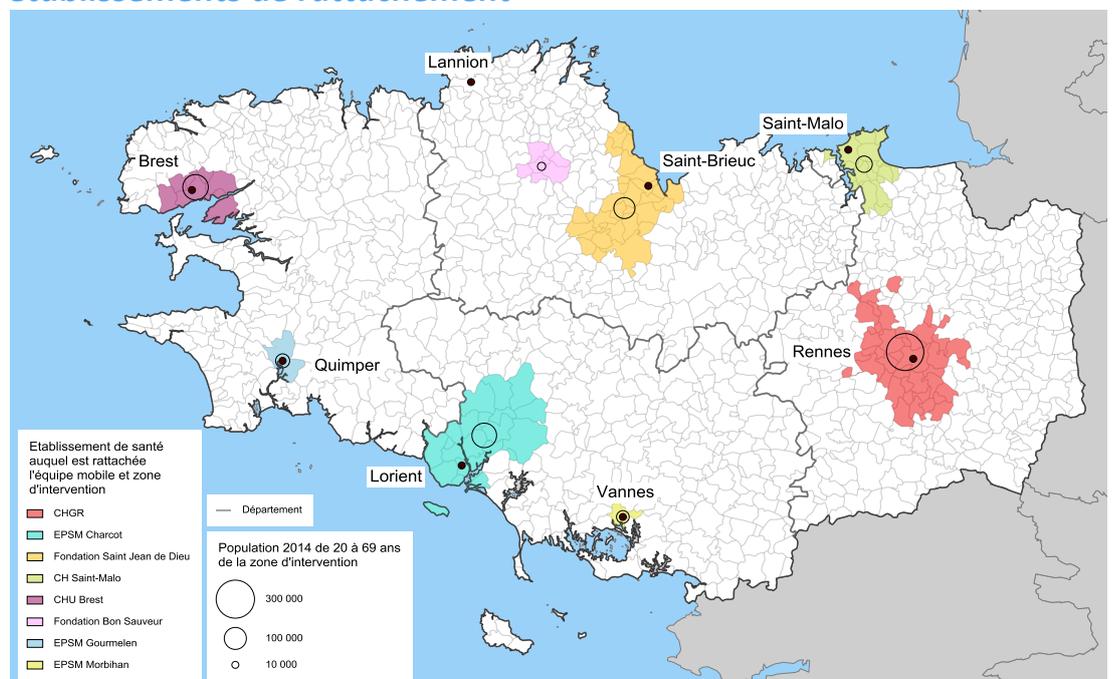
Les missions des EMPP

Les EMPP ont été créées suite à la circulaire n°DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/521 du 23 novembre 2005. Elles ont pour mission :

- d'aller au-devant des personnes en situation de précarité et d'exclusion quel que soit le lieu où leurs besoins s'expriment ou sont repérés. Ceci dans le but de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins ;
- d'assurer une fonction d'interface entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires et sociales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion. L'objectif est de faciliter l'élaboration de prises en charge coordonnées autour d'un projet sanitaire et social pour les personnes en situation de précarité.

1

Des interventions principalement en milieu urbain et à proximité des établissements de rattachement

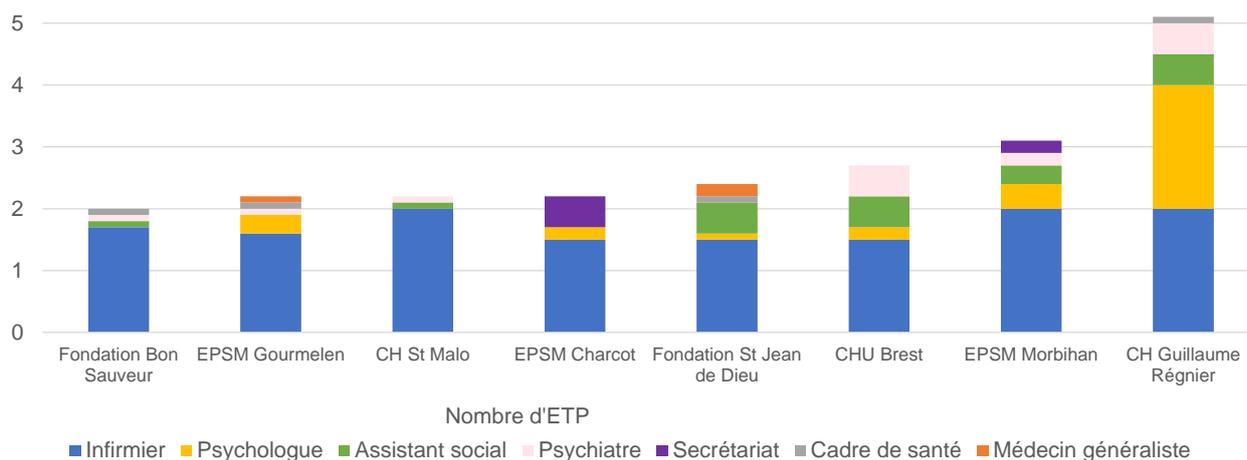


Source : ARS Bretagne, Rapports d'activité des EMPP 2016 - Insee, Recensement de la population 2014
Réalisation : ARS Bretagne, Janvier 2018
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

0 30 60 km

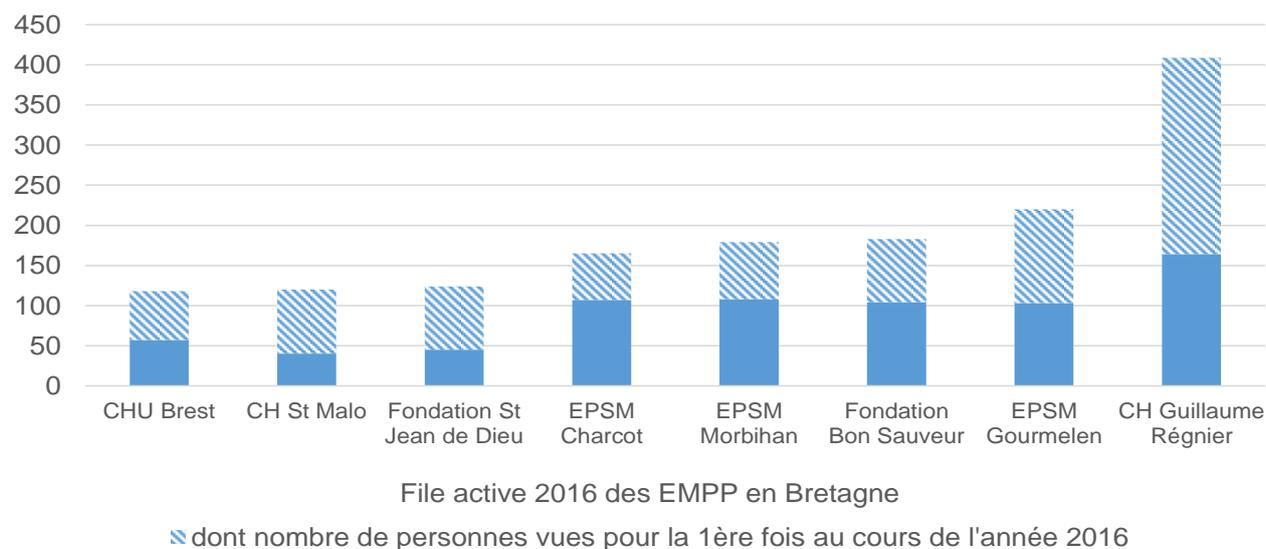
95 % du public accueilli est âgé de 20 à 69 ans. En Bretagne, les EMPP interviennent sur des territoires couvrant 10 % de sa superficie, mais 37 % de sa population et 39 % de celle entre 20 et 69 ans, principalement à proximité des plus grandes villes.

Des équipes pluridisciplinaires coordonnées par un psychiatre



Six EMPP sont coordonnées par un psychiatre et deux par un cadre de santé. À l'exception du CH Guillaume Rénier de Rennes qui bénéficie de 5,1 Equivalents temps plein (ETP), entre deux et trois ETP sont mobilisés par les EMPP. Les infirmiers représentent la très grande majorité du personnel des EMPP. Dans trois EMPP, l'activité des infirmiers est partagée avec un autre service de l'établissement. Sept EMPP ont à leur disposition du temps d'assistant social. Parce que l'activité des EMPP est diversifiée et non cantonnée à la prise en charge des personnes en situation de précarité et d'exclusion, il n'est pas possible de calculer un taux d'encadrement.

1 518 personnes accompagnées par les EMPP en 2016



Note : Dans les rapports d'activité, il est demandé de renseigner la file active à partir des données du RIM-P.

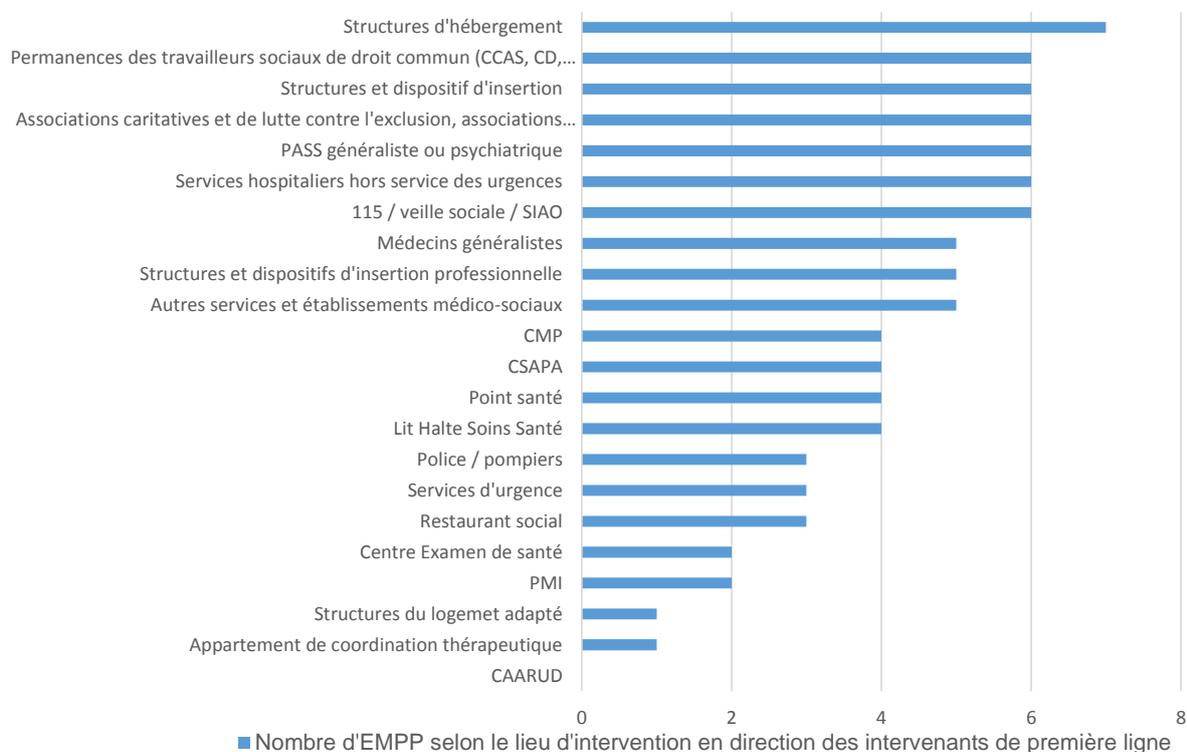
La file active de l'EMPP du CH Guillaume Rénier de Rennes représente un quart de la file active régionale. Les primo consultants représentent 52 % de la file active des EMPP. Cette part varie fortement : d'un tiers aux EPSM Charcot et du Morbihan à deux tiers au CH de Saint-Malo. La faible part des primo consultants dans la file active des établissements s'explique par les difficultés rencontrées par les EMPP dans l'orientation des personnes vers le « droit commun ».

Les EMPP proposent aux personnes en situation de précarité et d'exclusion des permanences dans les lieux sociaux, des entretiens individuels pour évaluer leurs besoins, un accueil, une orientation et un accompagnement vers des prises en charge de « droit commun » et vers des prises en charge dans le cadre de groupes ou d'ateliers thérapeutiques.

Les EMPP interviennent principalement en semaine et en journée

Les EMPP sont principalement mobilisables en journée du lundi au vendredi. Seules trois EMPP (CH de Saint-Malo, Etablissement public de santé mentale (EPSM) du Morbihan et EPSM Charcot), sont mobilisables en soirée, entre 18 et 22 heures. Les EMPP n'interviennent pas la nuit ou le week-end. Elles interviennent généralement suite à une sollicitation des acteurs de première ligne. L'EMPP de l'EPSM du Morbihan est la seule équipe de la région à réaliser des maraudes.

Des actions nombreuses et diversifiées en direction des acteurs de première ligne



Les lieux d'intervention des EMPP en direction des intervenants de première ligne sont nombreux. Toutefois, les EMPP n'interviennent pas dans les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD).

Les EMPP mettent en œuvre différents types d'actions en direction des acteurs de première ligne : des actions de formation sur les problématiques liées à la précarité, des actions d'échanges de pratiques et de savoirs, des actions pour développer le travail en réseau à partir de l'examen de situations cliniques et le soutien des équipes de première ligne (information, conseil, supervision).

Quatre EMPP, le CH Guillaume Régnier de Rennes, l'EPSM du Morbihan, le CHU de Brest et la Fondation Bon Sauveur, font partie d'un réseau de santé formalisé.

Source de données : Les rapports d'activité des EMPP

L'ARS Bretagne, en collaboration avec les EMPP de la région, a élaboré un rapport d'activité standardisé intégrant le référentiel national de la circulaire n°DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie. Ce recueil d'informations a pour objectif d'avoir une meilleure connaissance de l'organisation et de l'activité des EMPP. Ce FOCUS présente les résultats de la première édition des rapports d'activité portant sur l'année 2016. L'analyse met en évidence une hétérogénéité du recueil des actes réalisés au sein des EMPP.

Directeur de la publication : Olivier de CADEVILLE
Directeur de la rédaction : Hervé GOBY
Rédacteurs : Florence MILLE, Adrian MOHANU
Contributeurs : Equipe projet PRAPS, EMPP bretonnes
Retrouvez toutes nos publications sur notre site www.ars.bretagne.sante.fr



ARS Bretagne
6, place des colombes
35042 Rennes-Cedex